

**Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts**

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-DJC-COVID19-25/02/2021

Date de publication : 25/02/2021

DJC - COVID19 - Mesures fiscales spécifiques et adaptation des délais de procédures administratives et juridictionnelles et des formalités en période de crise sanitaire COVID19

Positionnement du document dans le plan :

[DJC - Dispositions juridiques communes](#)

[Mesures fiscales spécifiques et adaptation des délais de procédures administratives et juridictionnelles et des formalités en période de crise sanitaire COVID19](#)

Durant la période de crise sanitaire COVID19, des mesures fiscales spécifiques ont été prévues, et les délais de procédures administratives et juridictionnelles et des formalités ont été adaptés.

Sont commentées dans la présente division :

- les mesures fiscales spécifiques en période de crise sanitaire COVID19 (titre1, [BOI-DJC-COVID19-10](#)) ;
- l'adaptation des délais de procédures administratives et juridictionnelles et des formalités en période de crise sanitaire COVID19 (titre 2, [BOI-DJC-COVID19-20](#)).